



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

T.563

Corrigendum 1
(06/98)

SÉRIE T: TERMINAUX DES SERVICES TÉLÉMATIQUES

Caractéristiques des télécopieurs du Groupe 4
Corrigendum 1

Recommandation UIT-T T.563 – Corrigendum 1

(Antérieurement Recommandation du CCITT)

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE T
TERMINAUX DES SERVICES TÉLÉMATIQUES

Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.

RECOMMANDATION UIT-T T.563

CARACTÉRISTIQUES DES TÉLÉCOPIEURS DU GROUPE 4

CORRIGENDUM 1

Source

Le Corrigendum 1 à la Recommandation UIT-T T.563, élaboré par la Commission d'études 8 (1997-2000) de l'UIT-T, a été approuvé le 18 juin 1998 selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT.

AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'études à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression "Administration" est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente Recommandation puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un Membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des Recommandations.

A la date d'approbation de la présente Recommandation, l'UIT n'avait pas été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente Recommandation. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux responsables de la mise en œuvre de consulter la base de données des brevets du TSB.

© UIT 1998

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
1) Sous-paragraphe 1.4/T.563 (1996)	1
2) Sous-paragraphe B.5.2/T.563 (1996)	1
3) Sous-paragraphe B.6.2/T.563 (1996)	1
4) Sous-paragraphe B.6.3/T.563 (1996)	2
5) Point 4) de la Recommandation T.563/Amd.1 (1997).....	2

CARACTÉRISTIQUES DES TÉLÉCOPIEURS DU GROUPE 4

CORRIGENDUM 1

(Genève, 1998)

1) Sous-paragraphe 1.4/T.563 (1996)

La Note du 1.4/T.563 a été supprimée.

A l'origine, cette Note dépendait du sous-paragraphe 1.5/T.563 (1994). En 1997, le sous-paragraphe 1.5 a été supprimé mais la Note maintenue.

Modifier le sous-paragraphe 1.4 comme suit:

1.4 Le type d'image de base des télécopieurs du Groupe 4 est noir et blanc. La monochromie et la couleur polychrome en demi-teintes sont facultatives.

D'autres types d'image seront étudiés ultérieurement.

2) Sous-paragraphe B.5.2/T.563 (1996)

La Recommandation F.551 dispose que le contenu de la description de fichier est commun à tous les services télématiques. Or, la description du fichier donnée dans B.5.2/T.563 n'est pas compatible avec celle donnée à l'Annexe B/T.4. En dépit de la Note ci-dessous du B.5.2/T.563, il n'y a pas de "[]" dans la description de fichier.

"NOTE 2 – Lorsqu'un seul [] est utilisé, cet élément est inclus dans une ligne. Lorsque [] est utilisé, cet élément peut être inclus dans plusieurs lignes."

En conséquence, il convient d'aligner la description de fichier sur celle donnée dans l'Annexe B/T.4, à savoir:

Modifier comme suit:

CR LF 10 :CHAÎNE DE CARACTÈRES VISIBLE
DE L'UTILISATEUR:

CR LF [[commentaires de l'utilisateur]] (8 lignes, 72 caractères par
ligne au maximum)

3) Sous-paragraphe B.6.2/T.563 (1996)

Remplacer "80 01 02 06" par "80 02 02 06".

Modifier l'Exemple comme suit:

Exemple

A4 0F	ApplicationCapabilities
80 02 02 06	documentApplicationProfile = T.503 + File transfer function
81 01 00	documentArchitectureClass = FDA
AA 06	fileTransferCapabilities
02 01 00	bftCapabilities
02 01 02	dtmCapabilities

4) **Sous-paragraphe B.6.3/T.563 (1996)**

Il est préférable d'ajouter "documentApplicationProfile" avant "File transfer function".

Modifier le sous-paragraphe comme suit:

Exemple

A4 0B	DocumentCharacteristics
80 01 06	documentApplicationProfile = File transfer function
81 01 00	documentArchitectureClass = FDA
AA 03	fileTransferCapabilities
02 01 02	dtmCapabilities

5) **Point 4) de la Recommandation T.563/Amd.1 (1997)**

Remplacer "3.3.5" par "3.3.6" et "3.3.6" par "3.3.7".

Modifier le sous-paragraphe comme suit:

3.2.8.4 Dans le cas de la télécopie polychrome à modelé continu décrite au 3.3.6, on utilisera le schéma de codage défini dans la Recommandation T.81. Dans le cas de la télécopie polychrome et monochrome à codage sans perte (décrite au 3.3.7), on utilisera la méthode de codage définie dans la Recommandation T.43.

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux pour données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information
Série Z	Langages de programmation